



Annonce

Chargé(e) de mission Permis de louer - Lutte contre l'habitat indigne en apprentissage

Direction : Direction urbanisme, logement et commerce

Lieu d'exercice : hôtel de Ville

La Ville de La Madeleine a mis en place une politique de prévention et de lutte contre l'habitat indigne et indécent en déployant différents outils :

- En partenariat avec la CAF, la Ville contrôle les logements faisant l'objet d'une demande d'allocation logement. L'agent effectuera ces contrôles et suivra les logements où il y a des manquements,
- En partenariat avec la Métropole Européenne de Lille, depuis avril 2019, la Ville de La Madeleine a mis en place l'autorisation préalable de mise en location de logement et l'autorisation préalable de division. L'agent sera chargé principalement d'instruire et suivre ces nouvelles demandes d'autorisations,
- En partenariat avec ENEDIS, la Ville est particulièrement vigilante sur les installations électriques dangereuses. L'agent travaillera en lien avec ENEDIS pour les signalements impliquant une installation électrique dangereuse,
- Recueillir et objectiver les plaintes et signalements reçus en mairie.

Sous l'autorité de la Responsable du Service Logement et du Directeur de l'Urbanisme, du Logement, du Commerce, en lien avec l'adjoint délégué à la Solidarité et au Logement, l'apprenti sera en charge de :

- Instruire les demandes d'autorisations préalables de mise en location de logement (APML dit Permis de Louer) et d'autorisation préalable à la division de logement (APD dit Permis de diviser) sur le territoire communal, en partenariat avec la MEL.

Etablir un bilan et des préconisations pour améliorer la mise en œuvre du Permis de Louer et « toucher » plus de logements.

Suivre et participer à l'évaluation des dispositifs Permis de louer et de diviser, lancée par la MEL.

- Etudier les caractéristiques de l'habitat madeleinois, notamment les logements anciens afin de prévenir sa dégradation, de lutter contre l'habitat indigne.

- Exercer le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène, relevant de la compétence du Maire, en application des dispositions du Code de la Santé Publique (article L.1421-4), ainsi que concernant la sécurité de immeubles collectifs à usage principal d'habitation.

Effectuer des enquêtes (contrôles et mesures) pour lutter contre l'habitat dégradé, non conforme aux règles d'hygiène. Mettre en œuvre les procédures adéquates (mises en demeure, arrêtés, travaux d'office...). Rédaction des rapports et transmission aux partenaires.

- Répondre aux plaintes ou réclamations diverses en lien avec la thématique.

Conseiller les plaignants sur les démarches à entreprendre auprès des propriétaires et après enquête, mettre en demeure les propriétaires de remédier aux défauts constatés (ex : chauffage, humidité, ventilation, éclairage...) ou en cas de risque et d'insalubrité présumée, solliciter l'intervention de l'ARS

-Orienter le cas échéant les propriétaires bailleurs (ou occupants) vers les dispositifs d'aides et d'accompagnement à la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat pour la mise en conformité de leur logement (AMELIO+, Amélio Pro Espace Info Energie..).

-Prévoir des communications (articles, réseaux sociaux,...) ciblées sur les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne, l'amélioration des relations propriétaires/locataires, ...

- En complément, l'apprenti pourrait être amené à : Assister la responsable du service dans d'autres missions (réponse à des courriers ou réclamations), suivre et animer les partenariats avec ENEDIS et la CAF dans la cadre de la lutte contre l'habitat indigne, suivre la convention de résorption des logements indécents avec la CAF du Nord.

SPÉCIFICITÉS ET CONTRAINTES LIÉES AU POSTE

- Rigueur dans l'organisation du temps de travail en considération des délais légaux de réponse aux administrés.
- Travail de bureau avec des déplacements sur le territoire communal (visites et contrôles des logements) et extra communal (réunions diverses).

RESSOURCES / COMPETENCES

Savoirs :

- Formation en lien avec l'habitat (bac +3).
- Connaissances scientifiques et techniques des logements, du bâtiment (pathologies du bâtiment...), de l'habitat indigne.
- Connaissance en SIG pour réaliser des cartographies serait un plus.
- Aptitude à la lecture et à la compréhension de textes juridiques (Code de la Santé Publique, règlement sanitaire départemental, CGCT, Code de la Construction et de l'Habitation, Code de l'Urbanisme, de l'Environnement).

Savoir-faire :

- Qualité d'expression orale et écrite, de synthèse.
- Lire et analyser différents types de plans.
- Maîtriser les méthodes d'analyses et l'évaluation de risques.
- Suivre l'évolution des réglementations / veilles juridiques et documentaires.
- Utiliser les outils informatiques.

Savoir être :

- Savoir gérer et organiser son temps de travail en fonction des délais réglementaires et des temps de formation.
- Savoir gérer des situations de stress et garder son calme en situation conflictuelle.
- Savoir prendre du recul et analyser objectivement une situation complexe
- Être rigoureux et discret.
- Savoir travailler en équipe : au sein du service, de la mairie et avec les services extérieurs.
- Qualité relationnelle en fonction des publics et des situations rencontrées.

Autonomie et responsabilité :

- Définition et suivi des missions par le supérieur hiérarchique et / ou l'élu concerné.
- Savoir prendre des initiatives et en référer au supérieur hiérarchique.
- Autonomie dans l'organisation de l'instruction - en collaboration avec le secrétariat de la Direction et la Responsable du Service Logement.